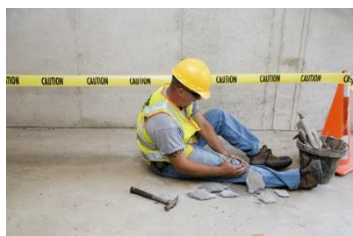


Analyse et Enquête d'Accident ou d'incident

FORMATION EN LIGNE

Arrêtez, Observez, Agissez prudemment !



De nos jours, la Santé et Sécurité au Travail est omniprésente. Les gouvernements ont statué sur les responsabilités des intervenants, aussi bien pour l'employé que pour l'employeur. Les employeurs doivent mettre en place des outils pour démontrer et assurer des contrôles, des actions et des procédures afin de protéger leurs employés.

Le processus d'analyse et l'enquête d'accident et d'incident est un outil efficace et reconnu par la loi et les règlements en SST pour apprendre et améliorer nos façons de faire. Il est obligatoire de faire une enquête et des recommandations suite à un accident et il est fortement recommandé de faire une analyse des faits pour tout incident qui aurait pu causer un accident sérieux.

Les objectifs de la formation :

- Le processus n'est pas pour trouver un responsable mais bien pour améliorer une condition ou situation qui met en danger la santé et la sécurité au travail.
- Informer les intervenants et assurer un processus d'analyse et d'enquête en entreprise. Ce doit être un processus pour documenter, analyser et recommander des améliorations et des modifications à nos façons de faire. Il doit être fait de façon méthodique et respectueuse des lois et des droits.

Une procédure d'analyse et d'enquête d'accident c'est :

1. Mettre en place la structure administrative et l'information d'analyse et d'enquête ;
2. Informer nos gens sur la façon de faire selon les critères de la CNESST ;
 - a. la recherche méthodique des faits et des circonstances ayant causé l'accident ;
 - b. l'analyse des informations recueillies pour en dégager les recommandations et les corrections nécessaires à la sécurité des intervenants ;
3. Identifier les causes d'un accident et prévoir les mesures correctives à mettre en place afin d'éviter la répétition d'un événement semblable,
4. Communiquer l'information à tous les intéressés.
5. On y discute également de la loi C-21, au fédéral et à la CNESST, et de la responsabilité de chacun à appliquer et à faire appliquer les règles en SST (... votre diligence raisonnable).

La formation s'adresse :

- au représentant(s) de l'entreprise et responsable de la SST,
- aux contremaîtres, aux surveillants de chantiers, aux agents en prévention ;
- au représentant des employés ou d'un observateur représentant l'employé.

Avant la formation, notre formateur prendra connaissance de vos activités, de votre environnement de travail afin de bien adapter la procédure à vos besoins.

Analyse et Enquête d'Accident ou d'incident

Plan de cours mis à jour : Janvier 2025

durée de la formation	<ul style="list-style-type: none"> • 3½ heures approx. - EN LIGNE : donnée par visioconférence en direct • pour gestionnaires, dirigeants et représentant(s) des employés, co-présidents de votre Comité conjoint SST.
nombre de participants	<ul style="list-style-type: none"> • selon le nombre d'intervenants désignés par votre organisation.
où	<ul style="list-style-type: none"> • Se fait d'un poste de travail, dans un environnement favorisant l'apprentissage.
quand	<ul style="list-style-type: none"> • Du lundi au samedi, selon la convenance.
coût (prix de 2023 jusqu'à septembre 2025)	<ul style="list-style-type: none"> • 1450 \$ / session + 45\$ par participant. Des frais peuvent être facturés, si une visite en entreprise est nécessaire.
pré-requis nécessaire	<ul style="list-style-type: none"> • aucun
objectifs de la formation	<ul style="list-style-type: none"> • Former les intervenants aux principes et règles d'analyse et d'enquête d'accident, par l'application de méthodes d'enquêtes et de cueillette d'information rigoureuses ; • Assurer que le processus d'analyse d'enquête soit fait de façon méthodique, et rigoureuse par tous les intervenants ; • Améliorer le processus d'analyse et de communication pour diffuser les recommandations, les améliorations et les instructions de travail ; • Fournir une attestation de connaissances aux participants.
contenu de la formation	<ul style="list-style-type: none"> • La formation traite des sujets suivants : <ul style="list-style-type: none"> ○ Introduction à la Loi fédérale sur la diligence raisonnable et à la CNESST - obligations de chacun en SST ○ Explication du processus d'analyse et d'enquête, les règles à suivre ○ Les intervenants dans le processus ○ Le Comité permanent d'analyse et d'enquête dans l'entreprise ○ Les premières actions à faire sur les lieux d'un accident ou d'un incident ○ Quels sont et comment recueillir des faits, des éléments d'enquête pour les analyser, prendre des photos ○ Le déroulement de l'enquête, les rôles et les responsabilités ○ Les délais à respecter ○ Les recommandations et les communications ○ Des mises en situation (exercices) ○ Un test écrit et un test pratique de compréhension pour chaque participant. • Des études de cas d'accidents déjà survenus en entreprises, les analyses, les recommandations, les communications nécessaires. • Le cahier du participant qui contient : <ul style="list-style-type: none"> - le processus complet, les responsabilités les rôles, le Comité responsable des analyses et enquêtes d'accidents, les 5 étapes, les façons de faire, des exercices et exemples de situations d'accidents, les recommandations et comment les communiquer, les suivis.

Analyse et Enquête d'Accident ou d'incident

attestation de connaissances acquises	<ul style="list-style-type: none"> • Chaque participant reçoit une carte porte-monnaie d'attestation individuelle des connaissances acquises. Un rappel à cette formation est recommandé aux 3 ans ; • Pour l'entreprise un certificat pour ses efforts à promouvoir la Santé et Sécurité au Travail auprès de ses employés, et le cahier du gestionnaire (aide-mémoire) qui est un résumé des normes et directives adressées au Comité d'analyse et d'enquête d'accident.
soutien professionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Vous bénéficiez de notre ligne téléphonique ACCÈS-INFO gratuitement pendant toute la période de l'attestation de vos techniciens. • Vous bénéficiez également des MISES À JOUR gratuites et des conseils en gestion SST sur le sujet. Ça fait partie de nos services professionnels.

Si vous désirez des informations additionnelles sur le contenu de cette formation, sur mes honoraires, ou pour vous inscrire à cette formation, SVP me contacter au 514-754-2336.

NOTE :

André Rousseau - Conseillers sont des formateurs agréés de la Commission des partenaires du marché du travail et d'Emploi Québec, pour le soutien au développement de la main-d'œuvre. Une formation communiquée par un formateur agréé en Gestion de Santé et Sécurité au Travail, vous permet d'inclure les frais de cette formation à votre obligation annuelle de formation auprès de vos employés.

